

Conseil Départemental de la Somme Eclusier Vaux



Ce parcours est réciprocaire.

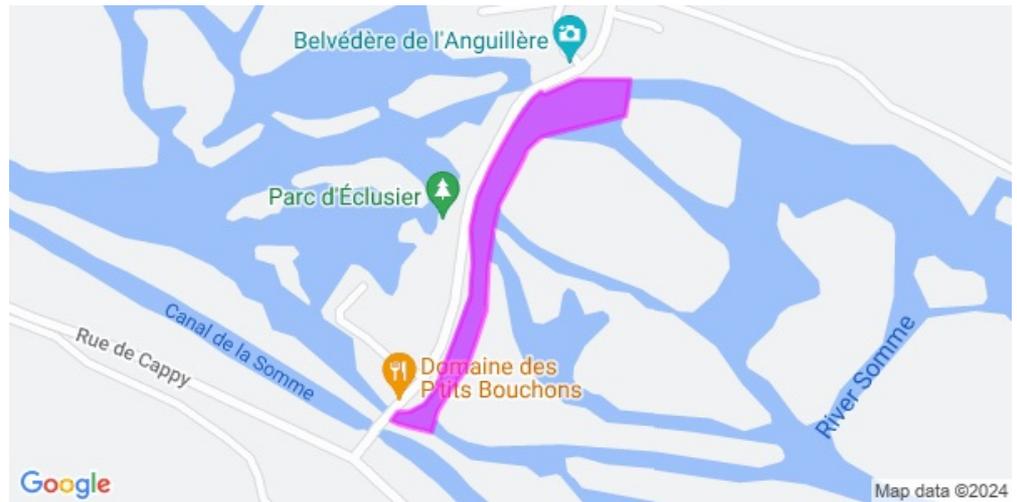
Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.83 Ha

Type(s) de pêche :

Services :



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
Étang du conseil Départemental,

Étang en pêche NO-Kill, remise à l'eau obligatoire de toutes les prises.

Pour la pêche aux canassiers exclusivement ouvert à la pratique de la pêche aux leurres.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Sandre , Truite , Black-Bass , Poissons blancs , Carpe , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , No kill